



Refichage ficp sur même dossier

Par **WEBWARRIOR**, le **10/04/2013** à **13:42**

bonjour

Suite à créances anciennes impayées, une société a-t'elle le droit de fichier plusieurs fois au FICP pour le même contrat. Dans le cas négatif, quels sont les recours pour faire annuler ce refichage ?

Merci pour les réponses.

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **18:44**

Bonjour

De quand date le dernier impayé, à quelle date aviez-vous été fiché la première fois pour ce dossier de crédit.

Il y a eu une procédure en justice d'engagée par le créancier?

C'est une société de recouvrement qui vous réclame un paiement ou la société de crédit?

Par **WEBWARRIOR**, le **11/04/2013** à **22:34**

bonsoir

la creance date de 1999 j ai deja ete fiche au ficp pour celle ci , dernièrement cette societe me recontacte pour me demander de regler a defaut elle procedera a un fichage pour ce meme dossier, cette creance avait ete refuse par le juge dans un dossier de surendettement termine en 2010 il n y a ni ip ni jugement donc je sais que je peux invoquer la forclusion mais c est surtout de savoir s il ont le droit de reficher plusieurs fois pour un meme dossier et dans le cas contraire quel possibilite pour moi de faire annuler celui ci
avec mes remerciements pour votre aide

Par **pat76**, le **18/04/2013** à **15:00**

Bonjour

Le mieux pour vous c'est de vous rendre à la Banque de France pour obtenir un renseignement précis, mais je serai étonné que vous soyez fiché une seconde fois pour une dette qui est forclosée.

C'est une société de recouvrement qui vous réclame le paiement?

Vous pouvez nous communiquer ses coordonnées?

Par **WEBWARRIOR**, le **18/04/2013** à **19:23**

bonjour,

merci pour votre reponse

non ce n est pas une societe de recouvrement , j ai pour cette meme creance ete embeté par une d elle mais n ayant pas cédé a leur chantage ils ont du retourner la creance a la societe qui est la banque ACCORD , il me semble avoir ete fiche une premiere fois lors des premiers incidents de paiement en 1998 ou 1999 mais je n ai malheureusement pas gardé de trace par contre il m avait fiche en 2010 fichage devant arriver a terme en 2015; de façon incroyable en allant verifier a la BDF il y a quatre mois le fichage avait disparue (alors qu un precedent control de ma part aupres de la BDF faisait etat de ce fichage)il n y a plus aucune trace ni sur le FICP NI SUR L AUTRE (je pense celui des cheques mais de ce cote il n y avait pas de probleme) donc mon souci suite aux menaces de cette societe de me fichier a nouveau quels sont mes droits pour m opposer a celui ci
avec mes remerciements pour votre aide

Par **pat76**, le **25/04/2013** à **15:06**

Bonjour WEBWARRIOR

Vous pouvez éventuellement envoyer une lettre recommandée avec avis de réception à cette société de recouvrement dans laquelle vous la mettez en demeure de vous prouver que vous lui êtes redevable de la somme qu'elle vous réclame en vous adressant dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, copie du contrat de crédit que vous auriez avec le

créancier, copie du mandat que lui a remis le créancier l'autorisant à recouvrir la dette éventuelle que vous auriez et copie du titre exécutoire émis par un juge permettant à la société de recouvrement de vous réclamer un paiement et de vous menacer de ce fait de vous faire inscrire au FICP.

Vous précisez que faute d'avoir reçu les copies des documents précités dans le délai indiqué, vous assignerez la société de recouvrement devant le Tribunal compétent pour réclamation abusive et tentative d'extorsion de fonds.

Vous ajoutez que l'alinéa 1 de l'article 1315 du Code Civil stipule:

" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver".

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **WEBWARRIOR**, le **25/04/2013** à **18:43**

merci pour votre reponse mais mon souci actuel est de connaitre mes recours aupres de la bdf dans le cas d un refichage pour le meme dossier pour le reste du dossier n ayant jamais eu a mon encontre de titre executoire en IP ni de jugement celui ci vu le delais est forclos mais cette societe en retour jou sur le fichage FICP et de ce fait c est en ce qui concerne ce dossier le seul point qui me preoccupe
je vous remercie pour votre gentillesse et vos reponse
cordialement

Par **pat76**, le **02/05/2013** à **13:54**

Bonjour Webwarrior

Si vous voulez avoir une réponse exacte concernant vos droits il serait alors préférable pour vous de vous rendre à la Banque de France pour expliquer la situation.

La dette qui vous est réclamée est forclosé puisqu'il n'y a pas eu de décision de justice contre vous et qu'aucune procédure n'a été engagée depuis moins de deux ans.

Par **WEBWARRIOR**, le **02/05/2013** à **17:55**

merci pour votre reponse

Par **syl666**, le **24/02/2017** à **11:49**

Bonjour,

Je peux vous indiquer que de plus en plus d'organismes de crédit détournent le fichage en le renouvelant abusivement. Au bout de 5 ans, dette ou pas dette restante, le fichage tombe. Certains organismes peu scrupuleux (franfinance pour mon cas), renouvellent le fichage pour nuire intentionnellement. N'espérez pas d'aide de la BDF qui ne collecte que les déclarations. Il faut s'adresser à la cnil qui demandera des comptes à l'organisme financier. C'est ce que j'ai fait. L'organisme ment en inventant deux nouveaux incidents motivant le refichage. Sauf que depuis 7 ans il n'y a eu aucun crédit et aucun déblocage. J'ai apporté ces précisions à la cnil qui va redemander des comptes. Ensuite je verrai si la cnil peut contraindre l'organisme à respecter la loi. Ce n'est pas certain mais j'aurai assez d'éléments pour aller en justice et demander des dommages et intérêts. Fichage abusif, diffamation, faux et usage de faux + le préjudice causé. Je vais communiquer au maximum sur ces pratiques illégales.

Par **nanda1974**, le **19/05/2017 à 13:49**

Bonjour,

Franfinance m'a fiché après la déchéance du terme alors que je n'avais jamais été prévenu par courrier auparavant. Ils reconnaissent leur erreur au téléphone et comme je souhaitais faire une étude pour un rachat de prêt, ils ont accepté de me déficher un certain temps. Je paie depuis tous les mois ma dette directement aux huissiers et je suis donc défiché. Ils regrettent de m'avoir défichée car je n'ai pas eu de réponse positive pour mon rachat de prêt et me menacent de me reficher donc sur le même dossier alors que je paie chaque mois comme convenu. Ce fichage et cette déchéance du terme n'aurait jamais dû avoir lieu car ils avaient oublié de mettre mes coordonnées bancaires et adresse à jour après déménagement. C'est pourquoi je n'ai jamais rien reçu, j'ai su que j'étais fichée seulement quand j'ai fait cette demande de rachat de prêt mais je n'avais jamais été prévenue par courrier. Ont-ils le droit de me reficher dans ce cas puisque je règle ma dette chaque mois comme convenu ?
Merci par avance, ceci m'angoisse terriblement car ma banque me retirera mon autorisation de découvert si je suis fichée.